

Les retraité·es, encore et toujours, la cible du gouvernement !

Le Premier ministre, S. Lecornu, lors de sa première nomination, avait déclaré vouloir changer de méthode et laisser la place au dialogue, à la concertation.

Son discours de politique générale a, certes, été plus court que ceux de ses prédécesseurs, mais le contenu est toujours aussi violent.

Les recettes restent les mêmes pour le projet de budget 2026 : réduire les dépenses de l'État, faire peser les efforts sur les salarié·es, et plus particulièrement sur les retraité·es, et poursuivre les cadeaux au patronat et aux plus riches.

Pas de retrait de la réforme des retraites de 2023, mais une suspension jusqu'en janvier 2028, avec un coût estimé de 400 millions d'euros pour 2026 et de 1,8 milliard d'euros pour 2027, qu'il faut donc compenser par des économies pour que la dette ne dépasse pas 4,7% du PIB.

Le Gouvernement reprend les propositions contenues dans le budget Bayrou, à savoir :

- Suppression de plus de 3 000 emplois de fonctionnaires ;
- Année blanche pour 2026, donc pas d'augmentation des pensions de base, pas de revalorisation des prestations sociales, ni du barème de l'impôt ;
- Revalorisation des pensions inférieure de 0,4% à l'inflation, de 2027 à 2030 ;
- Suppression de l'abattement fiscal des retraité·es et son remplacement par un forfait de 2 000 € ;
- Doublement des franchises médicales, réforme des ALD et autres mesures contre les assuré·es sociaux·ales.

Les plus riches, les entreprises verront leurs contributions exceptionnelles prolongées, mais à un taux moindre !

Une fois de plus, les retraité·es sont largement mis à contribution pour atteindre l'objectif de 30 milliards d'euros d'économies sur le budget 2026. Elles et ils, si les propositions restent en l'état, verront encore leur niveau de vie se réduire, leur accès aux services publics entravé.

L'UCR-CGT appelle l'ensemble des retraité·es à se mobiliser massivement, le 6 novembre 2025, à l'appel des organisations syndicales et associatives de retraité·es, pour exiger :

- La revalorisation de toutes les pensions de retraite (base et complémentaires) de 10% ;
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10% ;
- La revalorisation des prestations sociales a minima du niveau de l'inflation ;
- L'abandon du doublement des franchises médicales ;
- Le maintien et le développement des services publics sur l'ensemble du territoire ;
- L'abrogation pure et simple de la réforme des retraites de 2023 et le retour à la retraite à 60 ans.

Montreuil, le 16 octobre 2025